



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 12 mars 2018 à 17 h 30
à la salle des fêtes de Préaux

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

La séance s'est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude DOUCET.

Date de convocation : 27 février 2018.

Etaient présents :

- M. Jean AUFRERE, M. Alain POURNIN, Mme Annie CHRETIEN, Mme Christine MARTIN (Ecueillé)
- Mme Catherine BARANGER (Faverolles-en-Berry)
- M. Alain MOREAU (Fontguenand)
- M. Daniel COUTANT (Frédille)
- M. Alain REUILLON (Gehée)
- Mme Sophie GUERIN (Heugnes)
- Mme Lydie CROUZET (Jeu-Maloches)
- M. Patrick GARGAUD (Langé)
- M. Bruno TAILLANDIER, M. François LEGER (Luçay-le-Mâle)
- M. Francis COUTURIER, M. Francis JOURDAIN (Lye)
- M. Gérard SAUGET, M. Denis LOGIE (Pellevoisin)
- M. Guy LEVEQUE (Préaux)
- Mme Chantal GODART (Selles-sur-Nahon)
- M. Claude DOUCET, Mme Josette DEBRAIS, M. Alain RAVOY, M. Gilles BRANCHOUX, M. Alain SICAULT, Mme Paulette LESSAULT (Valençay)
- Mme Annick BROSSIER, Mme Ingrid TORRES (La Vernelle)
- M. Joël RETY (Veuil)
- M. Jean-Charles GUILLET (Vicq-sur-Nahon)
- M. Claude MOREAU (Villegouin)

Avaient donné pouvoir :

- Mme Mireille CHALOPIN (Luçay-le-Mâle) à M. Claude DOUCET
- M. Marcel DECOURTIEUX (Luçay-le-Mâle) à M. Bruno TAILLANDIER
- M. Jean-Jacques REIGNIER (Valençay) à M. Joël RETY
- Mme Marie-France MARTINEAU (Valençay) à M. Gilles BRANCHOUX
- M. Michel PAULMIER (Vicq-sur-Nahon) à M. Jean-Charles GUILLET
- M. Patrick MALET (Villentrois) à Mme Catherine BARANGER

Participaient également :

- M. Sylvain COLAS, Trésorier de la Direction des Finances Publiques de Valençay
- Mme Alice CAILLAT, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay
- Mme Michèle MEUNIER, comptable de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay
- Mme Catherine PETIT, responsable administration – finances – marchés de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

CULTURE

1. Présentation de l'activité des médiathèques d'Ecueillé et Valençay ainsi que du réseau de lecture publique

FONCTIONNEMENT

2. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 18 janvier 2018
3. Nouveau siège social de la CCEV : acquisition d'un bâtiment avenue de la Résistance à Valençay

PERSONNEL

4. Résiliation de la convention de mise à disposition de personnel avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de valençay

BUDGET – FINANCEMENT

5. Débat d'Orientation Budgétaire 2018
6. Approbation des comptes administratifs et de gestion 2017
 - Budget principal
 - Budget annexe « abattoir »
 - Budget annexe « aménagement des zones d'activités »

TOURISME

7. Sentier découverte Benjamin Rabier : signature d'une convention avec l'ADT de l'Indre

GEMAPI

8. Création d'un syndicat mixte sur le bassin versant de l'Indre : validation des statuts et désignation des délégués
9. Modalités de versement des participations aux syndicats

ABATTOIR

10. Atelier de découpe : résiliation du marché avec le cabinet CECIA

ENERGIES RENOUVELABLES

11. Adhésion à l'association « Méthanisation Berry Energies »

SERVICE DE GESTION DES DECHETS

12. Extension de la déchetterie Les Portes à Valençay : demande de subvention DETR

DIVERS

13. Médiathèque d'Ecueillé : modification cadastrale

Le Président remercie Monsieur le Maire de Veuil pour son accueil, ainsi que Monsieur Sylvain COLAS pour sa présence et sa participation. Puis il ouvre la séance en cédant la parole à Mesdames Clarisse LIGER, responsable de la médiathèque d'Ecueillé, et Aline MERY, responsable de la médiathèque de Valençay et animatrice du réseau de lecture publique qui présentent l'activité des médiathèques d'Ecueillé et Valençay ainsi que du réseau de lecture publique.

FONCTIONNEMENT

Modification de l'ordre du jour

Délibération 2018/17

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir accepter la modification de l'ordre du jour suivante :

AJOUT DE DOSSIERS		
n°	Thématique	Objet
14.	Développement économique	Zone d'activités de Beauvais : acquisition d'une parcelle
15.	Développement économique	Convention de partenariat économique avec la Région Centre – Val de Loire
16.	Abattoir	Vente de peaux à la Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Indre

Dossier n°2 : Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 18 janvier 2018

Délibération 2018/18

Le Président fait lecture du compte rendu du conseil communautaire du 18 janvier 2018 et demande à l'assemblée si elle a des remarques à formuler.

En l'absence de remarque, le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité des délégués, Madame Catherine BARANGER n'ayant pas assisté à ce conseil s'abstenant pour son compte personnel, approuve le compte rendu du conseil communautaire du 18 janvier 2018.

BUDGET - FINANCES

Dossier n°6-1 : Compte administratif 2017 – Budget principal

Délibération 2018/19

Le Président ayant cédé la présidence au vice-Président délégué aux finances, ce dernier présente le compte administratif 2017 du budget principal de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
N°	Chapitre	Prévu	Réalisé	%
011	Charges à caractère général	2 093 500,00 €	1 883 315,45 €	41,13%
012	Charges de personnel et frais assimilés	802 000,00 €	794 210,56 €	17,34%
014	Atténuations de produits	1 065 000,00 €	1 059 811,31 €	23,14%
022	Dépenses imprévues	79 070,37 €		
023	Virement à la section d'investissement	326 174,00 €		
042	Opérations de transfert entre sections	146 000,00 €	258 885,04 €	5,65%
65	Autres charges de gestion courante	478 500,00 €	401 447,27 €	8,77%
66	Charges financières	40 000,00 €	38 114,95 €	0,83%
67	Charges exceptionnelles	159 000,00 €	143 571,09 €	3,14%
68	Dotations aux amortissements et provisions	50 000,00 €		
TOTAL		5 239 244,37 €	4 579 355,67 €	100%
RECETTES				
N°	Chapitre	Prévu	Réalisé	%
002	Résultat de fonctionnement reporté	776 544,37 €	668 716,68 €	14,23%
013	Atténuations de charges	337 000,00 €	323 100,36 €	6,57%
042	Opérations d'ordre entre sections	24 000,00 €	376 414,68 €	1,20%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	149 500,00 €	141 031,43 €	2,70%
73	Impôts et taxes	2 595 000,00 €	2 785 342,67 €	50,37%
74	Dotations, subventions et participations	1 082 200,00 €	977 547,47 €	18,58%
75	Autres produits de gestion courante	173 000,00 €	206 522,72 €	3,06%
77	Produits exceptionnels	2 000,00 €	456 247,71 €	1,45%
78	Reprise sur provisions	100 000,00 €		1,83%
TOTAL		5 239 244,37 €	5 455 492,10 €	100%

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	876 136,43 €
-----------------------------------	---------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
N°	Chapitre	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
020	Dépenses imprévues	70 000,00 €		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 000,00 €	65 599,04 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	208 000,00 €	205 378,54 €	
20	Immobilisations incorporelles	3 500,00 €	2 277,60 €	
20	Subventions d'équipement versées	122 000,00 €	21 603,67 €	
21	Immobilisations corporelles	2 273 500,00 €	490 621,87 €	579 361,00 €
23	Immobilisations en cours	10 000,00 €		
TOTAL		2 711 000,00 €	785 480,72 €	579 361,00 €

RECETTES				
N°	Chapitre	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
001	Solde d'exécution reporté	267 987,19 €	267 987,19 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	326 174,00 €		
024	Produits de cessions d'immobilisations	57 500,00 €		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	146 000,00 €	258 885,04 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	628 338,81 €	423 772,97 €	134 316,00 €
13	Subventions d'investissement	763 000,00 €	124 483,65 €	79 152,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	522 000,00 €	1 145,86 €	
TOTAL		2 711 000,00 €	1 076 274,71 €	213 468,00 €

EXCEDENT	290 793,99 €
DEFICIT EN RAR	-365 893,00 €
DEFICIT	-75 099,01 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité des délégués votants, le Président ne prenant pas part au vote, le compte administratif 2017 du budget principal de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

Dossier n°6-2 : Compte administratif 2017 – Budget annexe « abattoir »

Délibération 2018/20

Le Président ayant cédé la présidence au vice-Président délégué aux finances, ce dernier présente le compte administratif 2017 du budget annexe « abattoir » de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	Prévu	Réalisé
Charges de gestion générale	207 000,00 €	172 918,52 €
Charges de personnel	217 500,00 €	215 363,18 €
Dépenses imprévues	21 347,67 €	
Virement en section d'investissement	12 000,00 €	
Autres charges de gestion courante	18 500,00 €	
Charges exceptionnelles	3 000,00 €	178,29 €
Intérêts des emprunts	4 000,00 €	3 536,15 €
Dotation aux amortissements	57 000,00 €	55 290,37 €
TOTAL	540 347,67 €	447 286,51 €

RECETTES	Prévu	Réalisé
Excédent reporté	88 347,67 €	88 347,67 €
Remboursement sur rémunérations		1 120,85 €
Ventes de produits et prestations de service	390 000,00 €	401 348,08 €
Subventions d'exploitation (contrat aidé)	5 000,00 €	5 443,14 €
Produits exceptionnels		0,24 €
Subventions exceptionnelles	40 000,00 €	40 888,00 €
Amortissement des subventions	17 000,00 €	14 729,67 €
TOTAL	540 347,67 €	551 877,65 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	104 591,14 €
-----------------------------------	---------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	Prévu	Réalisé	RAR
Déficit reporté	20 566,99 €	20 566,99 €	
Dépenses imprévues	22 000,00 €		
Capital des emprunts	17 000,00 €	16 232,45 €	
Acquisition matériel ou outillage	20 000,00 €	19 482,23 €	14 700,00 €
Acquisition matériel informatique		807,00 €	
Travaux sur bâtiments	15 000,00 €		
Construction atelier de découpe	1 600 000,00 €	12 954,40 €	40 000,00 €
Amortissement des subventions	17 000,00 €	14 729,67 €	
TOTAL	1 711 566,99 €	84 772,74 €	54 700,00 €
RECETTES	Prévu	Réalisé	RAR
Virement de la section de fonctionnement	12 000,00 €		
Affectation du résultat	42 566,99 €	42 566,99 €	
Subvention Région	640 000,00 €		
Autres subventions	100 000,00 €		
Emprunt atelier de découpe	860 000,00 €		
Amortissements	57 000,00 €	55 290,37 €	
TOTAL	1 711 566,99 €	97 857,36 €	0,00 €

EXCEDENT	13 084,62 €
DEFICIT en RAR	-54 700,00 €
DEFICIT REEL	-41 615,38 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité des délégués votants, le Président ne prenant pas part au vote, le compte administratif 2017 du budget annexe « abattoir » de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

Dossier n°6-3 : Compte administratif 2017 – Budget annexe « aménagement des zones d'activités » *Délibération 2018/21*

Le Président ayant cédé la présidence au vice-Président délégué aux finances, ce dernier présente le compte administratif 2017 du budget annexe « aménagement des zones d'activités » de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	Prévu	Réalisé
Charges de gestion générale	15 608,00 €	3 618,82 €
Virement en section d'investissement	37 000,00 €	
Autres charges de gestion courante	1 000,00 €	28,00 €
Dépenses imprévues	500,00 €	
TOTAL	54 108,00 €	3 646,82 €

RECETTES	Prévu	Réalisé
Résultat reporté	24 108,00 €	24 108,00 €
Produits des services du domaine	1 000,00 €	688,27 €
Subventions exceptionnelles	29 000,00 €	29 039,00 €
TOTAL	54 108,00 €	53 835,27 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	50 188,45 €
-----------------------------------	--------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	Prévu	Réalisé	RAR
Acquisition de terrains ZA de Vicq-sur-Nahon	140 000,00 €		140 000,00 €
Acquisition de terrains ZA de Luçay-le-Mâle	68 000,00 €	67 959,88 €	
Signalisation et réseaux de voirie ZA de Luçay-le-Mâle	10 000,00 €		10 000,00 €
Dépenses imprévues	2 000,00 €		
TOTAL	220 000,00 €	67 959,88 €	150 000,00 €
RECETTES	Prévu	Réalisé	RAR
Excédent reporté	139 764,00 €	139 764,00 €	
Excédent de fonctionnement capitalisé	43 236,00 €	43 236,00 €	
Virement de la section de fonctionnement	37 000,00 €		
FCTVA		351,35 €	
TOTAL	220 000,00 €	183 351,35 €	0,00 €

EXCEDENT	115 391,47 €	
DEFICIT EN RAR		-150 000,00 €
DEFICIT REEL		-34 608,53 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité des délégués votants, le Président ne prenant pas part au vote, le compte administratif 2017 du budget annexe « aménagement des zones d'activités » de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

Dossier n°6-4 : Compte de gestion 2017 – Budgets principal et annexes

Délibération 2018/22

Vu la présentation et l'approbation des comptes administratifs 2017 des budgets principal et annexes de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay,

Vu la présentation détaillée du compte de gestion 2017 des budgets principal et annexes par Monsieur le Trésorier,

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les écritures sont régulières et justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

✓ **Déclare** que les comptes de gestion 2017 dressés par Monsieur le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part (budgets principal et annexes « abattoir » et « aménagement des zones d'activités »),

✓ **Approuve** les comptes de gestion 2017 dressés par Monsieur le Trésorier.

Dossier n°6-5 : Affectation du résultat 2017 – Budget principal *Délibération 2018/23*

Le Président propose d'affecter le résultat 2017 du budget principal comme suit :

Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2017 **876 136,43 €**

Excédent d'investissement au 31 décembre 2017	290 793,99 €
Déficit d'investissement en restes à réaliser	-365 893,00 €
Dépenses : 579 361 € / Recettes : 213 468 €	
Déficit total	-75 099,01 €
Affectation obligatoire	-75 099,01 €
Affectation complémentaire	
Affectation totale à l'article 1068 du budget 2018	-75 099,01 €
Soit une reprise de l'excédent de fonctionnement pour le budget 2018	801 037,42 €

Vu l'approbation des comptes administratif et de gestion du budget principal,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2017 du budget principal tel que proposé par le Président.

Dossier n°6-6 : Affectation du résultat 2017 – Budget annexe « abattoir » *Délibération 2018/24*

Le Président propose d'affecter le résultat 2017 du budget annexe « abattoir » comme suit :

Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2017

104 591,14 €

Excédent d'investissement au 31 décembre 2017	13 084,62 €
Déficit d'investissement en restes à réaliser	-54 700,00 €
Dépenses : 54 700 € / Recettes : 0 €	
Déficit total	-41 615,38 €
Affectation à l'article 1068 du budget 2018	-41 615,38 €
Soit une reprise de l'excédent de fonctionnement pour le budget 2018	62 975,76 €

Vu l'approbation des comptes administratif et de gestion du budget annexe « abattoir »,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2017 du budget annexe « abattoir » tel que proposé par le Président.

Dossier n°6-7 : Affectation du résultat 2017 – Budget annexe « aménagement des zones d'activités » *Délibération 2018/25*

Le Président propose d'affecter le résultat 2017 du budget annexe « aménagement des zones d'activités » comme suit :

Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2017

50 188,47 €

Excédent d'investissement au 31 décembre 2017	115 391,47 €
Déficit d'investissement en restes à réaliser	-150 000,00 €
Dépenses : 150 000 € / Recettes : 0 €	
Déficit total	-34 608,53 €
Affectation totale à l'article 1068 du budget 2018	-34 608,53 €
Soit une reprise de l'excédent de fonctionnement pour le budget 2018	15 579,92 €

Vu l'approbation des comptes administratif et de gestion du budget annexe « aménagement des zones d'activités »,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2017 du budget annexe « aménagement des zones d'activités » tel que proposé par le Président.

Dossier n°5 : Débat d'orientation budgétaire 2018

Délibération 2018/26

Le Président cède la parole au vice-Président délégué aux finances qui présente une situation budgétaire et comptable de la collectivité ainsi que les orientations à venir dans un contexte financier très contraint.

BUDGET PRINCIPAL : EVOLUTION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF

FONCTIONNEMENT	2 014	2 015	2 016	2 017	Evol° 2017/ 2014
DEPENSES					
A - TOTAL CHARGES COURANTES (011-012-014-65-66)	3 454 259 €	3 754 471 €	3 936 244 €	4 176 900 €	21%
B - TOTAL GENERAL (dont amortissement et ordre)	4 009 658 €	4 248 540 €	4 754 441 €	4 579 356 €	14%
RECETTES					
C - TOTAL RECETTES COURANTES (70-73-74-75-013)	457 835 €	4 458 814 €	4 433 545 €	4 434 364 €	-1%
D - NOUVEAU TOTAL (77-78-042)	4 601 897 €	4 736 953 €	5 266 207 €	4 678 948 €	2%
RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE N-1	662 909 €	792 830 €	668 717 €	776 544 €	17%
E - TOTAL GENERAL (dont amortissements et ordre)	5 264 805 €	5 529 784 €	5 934 924 €	5 455 492 €	4%
RESULTAT REEL (C - A)	1 003 575 €	704 343 €	497 301 €	257 465 €	-74%
RESULTAT (D - B) avec mouvements d'ordre	592 239 €	488 414 €	511 767 €	99 592 €	-83%
RESULTAT GLOBAL du COMPTE ADMINISTRATIF (E - B)	1 255 148 €	1 281 244 €	1 180 483 €	876 136 €	-30%
Montant du capital des emprunts à rembourser	183 720 €	161 025 €	161 725 €	149 404 €	

BUDGET ET RESULTAT PAR SERVICE EN ANNEE TYPE

Libellé	DEPENSES*	RECETTES	Résultat**	
TOTAL ADMINISTRATION GENERALE	1 496 000 €	2 402 000 €	906 000 €	EXCEDENTAIRES
ADMINISTRATION GENERALE ET SERV. TECHN.	1 017 000 €	2 402 000 €	1 385 000 €	
VERSEMENT AUX COMMUNES	479 000 €	- €	- 479 000 €	
ORDURES MENAGERES	1 280 000 €	1 280 000 €	- €	
<hr style="border-top: 1px dashed red;"/>				
LOGEMENTS	80 000 €	64 000 €	- 16 000 €	
TEPCV	20 000 €	- €	- 20 000 €	DEFICITAIRES
ENSEIGNEMENT GENERAL	44 000 €	4 500 €	- 39 500 €	
RASED ECOLES PRIMAIRES	1 000 €	- €	- 1 000 €	
SUBVENTIONS SPORTIVES	17 000 €	- €	- 17 000 €	
GYMNASE DE VALENCAY	26 000 €	4 500 €	- 21 500 €	
RIP 36 ET SCOT	30 000 €	- €	- 30 000 €	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	121 000 €	54 000 €	- 67 000 €	
CREDIT-BAIL RIOLAND VICQ	37 000 €	46 000 €	9 000 €	
PEPINIERE D'ENTREPRISES VALENCAY	20 000 €	8 000 €	- 12 000 €	
ANIMATION ECONOMIQUE	22 000 €	- €	- 22 000 €	
SUBVENTIONS ECONOMIQUES	42 000 €	- €	- 42 000 €	

SERVICES DIVERS A LA POPULATION	81 300 €	11 800 €	- 69 500 €
SERVICES DIVERS	1 300 €	- €	- 1 300 €
AIRE D'ACCUEIL VILLENTOIS	14 000 €	11 500 €	- 2 500 €
ANIMATEUR JEUNESSE FOL	20 000 €	- €	- 20 000 €
EPN DE VALENCAY	46 000 €	300 €	- 45 700 €

TOURISME	301 500 €	90 500 €	- 211 000 €
TOURISME DIVERS	2 500 €	18 000 €	- 15 500 €
MUSEE DE L'AUTOMOBILE VALENCAY	119 000 €	55 000 €	- 64 000 €
OFFICE DE TOURISME VALENCAY <i>compensé partiellement par la réduction du versement à Ecueillé (2 400 €) - résultat final : - 78 100 €</i>	98 000 €	17 500 €	- 80 500 €
TRAIN TOURISTIQUE BA	82 000 €	- €	- 82 000 €

CULTURE	339 500 €	36 600 €	- 302 900 €
RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE	1 000 €	- €	- 1 000 €
BIBLIOTHEQUE DE PELLEVOISIN	5 000 €	1 000 €	- 4 000 €
SAISON CULTURELLE	45 000 €	16 000 €	- 29 000 €
ANIMATIONS CULTURELLES	29 500 €	- €	- 29 500 €
ENSEIGNEMENT MUSICAL <i>compensé partiellement par la réduction du versement à Ecueillé (17 300 €) et Pellevoisin (2 400 €) - résultat final : - 31 300 €</i>	51 000 €	- €	- 51 000 €
MEDIATHEQUE D'ECUEILLE	60 000 €	3 600 €	- 56 400 €
MEDIATHEQUE DE VALENCAY <i>compensé partiellement par la réduction du versement à Valençay (68 000 €) - résultat final : - 64 000 €</i>	148 000 €	16 000 €	- 132 000 €

VOIRIE	620 000 €	140 000 €	- 480 000 €
OUVRAGES D'ART	20 000 €	- €	- 20 000 €
VOIRIE - Investissement et Fonctionnement	600 000 €	140 000 €	- 460 000 €

TOTAL	4 413 300 €	4 083 400 €	- 329 900 €
--------------	--------------------	--------------------	--------------------

ABATTOIR	410 000 €	400 000 €	- 10 000 €
-----------------	------------------	------------------	-------------------

* sans écriture d'ordre mais avec capital des emprunts

** hors appels de fonds nécessaires pour financer les investissements futurs

EVOLUTION DES RECETTES FISCALES

recettes fiscales hors allocations compensatrices, rôles complémentaires et supplémentaires		TOTAL 2013	2 014		2 015		2 016		2 017	
		CCPE + CCPV	Bases réelles	Montants perçus	Bases réelles	Montants perçus	Bases réelles	Montants perçus	Bases réelles	Montants perçus
TAXE D'HABITATION (TH)	Taux depuis 2014 = 7,54%	744 811 €	9 886 074	745 410 €	10 545 729	795 148 €	10 154 668	765 662 €	10 109 469	762 254 €
	<i>Evolution n + 1 / n</i>				6,7%	49 738 €	-3,7%	- 29 486 €	-0,4%	- 3 408 €
	<i>Evolution n + (∞) / 2014</i>						2,7%	20 252 €	2,3%	16 844 €
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES (TFPNB)	Taux depuis 2014 = 1,96%	27 566 €	1 419 030	27 813 €	1 431 326	28 054 €	1 447 448	28 370 €	1 450 153	28 423 €
	<i>Evolution n + 1 / n</i>				0,9%	241 €	1,1%	316 €	0,2%	53 €
	<i>Evolution n + (∞) / 2014</i>						2,0%	557 €	2,2%	610 €
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE)	Taux depuis 2014 = 22,00%	242 205 €	1 094 290	240 744 €	1 072 590	235 970 €	1 026 509	225 832 €	1 167 745	256 904 €
	<i>Evolution n + 1 / n</i>				-2,0%	- 4 774 €	-4,3%	- 10 138 €	13,8%	31 072 €
	<i>Evolution n + (∞) / 2014</i>						-6,2%	- 14 912 €	6,7%	16 160 €
COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES (CVAE)	Produit	222 823 €		252 609 €		233 527 €		250 224 €		227 713 €
	<i>Evolution n + 1 / n</i>		13,4%	29 786 €	-7,6%	- 19 082 €	7,1%	16 697 €	-9,0%	- 22 511 €
	<i>Evolution n + (∞) / 2014</i>						-0,9%	- 2 385 €	-9,86%	- 24 896 €
IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RESEAUX (IFER)	Produit	66 375 €		67 356 €		71 409 €		71 070 €		74 233 €
	<i>Evolution n + 1 / n</i>		1,5%	981 €	6,0%	4 053 €	-0,5%	- 339 €	4,5%	3 163 €
	<i>Evolution n + (∞) / 2014</i>						5,5%	3 714 €	10,21%	6 877 €
TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES (TASCOM)	Produit	49 721 €		49 559 €		54 751 €		95 950 €		71 456 €
	<i>Evolution n + 1 / n</i>		-0,3%	- 162 €	10,5%	5 192 €	75,2%	41 199 €	-25,5%	- 24 494 €
	<i>Evolution n + (∞) / 2014</i>						93,6%	46 391 €	44,18%	21 897 €
Prélèvement FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DES RESSOURCES (FNGIR)		- 581 464 €		- 581 464 €		581 464 €		- 581 464 €		- 581 464 €

EVOLUTION DES DOTATIONS ET RECETTES FISCALES

	TOTAL 2013 CCPE + CCPV	2 014			2 015			2 016			2 017				
		Montant	Evolution / n - 1		Montant	Evolution / n - 1		Montant	Evolution / n - 1		Montant	Evolution / n - 1	Evolution / 2014		
TOTAL RECETTES FISCALES <i>y compris allocations compensatrices, rôles complémentaires et supplémentaires</i>	878 634 €	901 868 €	23 234 €	3%	966 396 €	64 528 €	7%	959 830 €	- 6 566 €	-1%	980 468 €	20 638 €	2%	78 600 €	9%
Dotation de base		79 431 €			66 259 €	- 13 172 €	-17%	74 908 €	8 649 €	13%	71 845 €	- 3 063 €	-4%	- 7 586 €	-10%
Dotation de péréquation		279 360 €			233 624 €	- 45 736 €	-16%	260 733 €	27 109 €	12%	248 964 €	- 11 769 €	-5%	- 30 396 €	-11%
Bonification		118 078 €			102 036 €	- 16 042 €	-14%	115 498 €	13 462 €	13%	109 531 €	- 5 967 €	-5%	- 8 547 €	-7%
Garantie d'évolution		180 682 €			253 817 €	73 135 €	40%	200 869 €	- 52 948 €	-21%	215 194 €	14 325 €	7%	34 512 €	19%
Contribution au redressement des finances publiques		- 33 487 €	-	-	- 117 186 €	- 83 699 €	250%	- 201 569 €	- 84 383 €	72%	- 240 807 €	- 39 238 €	19%	- 207 320 €	619%
Sous-total DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	637 353 €	624 064 €	- 13 289 €	-2%	538 550 €	- 85 514 €	-14%	450 439 €	- 88 111 €	-16%	404 727 €	- 45 712 €	-10%	- 219 337 €	-35%
DOTATION DE COMPENSATION	407 390 €	402 965 €	- 4 425 €	-1%	394 170 €	- 8 795 €	-2%	386 543 €	- 7 627 €	-2%	375 802 €	- 10 741 €	-3%	- 27 163 €	-7%
Total DGF	1 044 743 €	1 027 029 €	- 17 714 €	-2%	932 720 €	- 94 309 €	-9%	836 982 €	- 95 738 €	-10%	780 529 €	- 56 453 €	-7%	- 246 500 €	-24%
FPIC versé à la CCEV	31 871 €	77 074 €	45 203 €	142%	90 225 €	13 151 €	17%	123 943 €	33 718 €	37%	115 171 €	- 8 772 €	-7%	38 097 €	49%
FPIC versé aux communes	119 176 €	159 344 €	40 168 €	34%	226 422 €	67 078 €	42%	256 540 €	30 118 €	13%	244 305 €	- 12 235 €	-5%	84 961 €	53%
SOUS-TOTAL DOTATIONS	1 076 614 €	1 104 103 €	27 489 €	23%	1 022 945 €	- 81 158 €	-7%	960 925 €	- 62 020 €	-6%	895 700 €	- 65 225 €	-7%	- 208 403 €	-19%
TOTAL	1 955 248 €	2 005 971 €	85 371 €	10%	1 989 341 €	- 16 630 €	-1%	1 920 755 €	- 68 586 €	-3%	1 876 168 €	- 44 587 €	-2%	- 129 803 €	-6%

LES PROJETS A COURT ET MOYEN TERMES

2018

Projet	Montant HT	Subvention	Reste à charge CCEV
Acquisition et aménagement d'un nouveau siège social	260 000 €	40% max	156 000 € minimum
Sentier découverte Benjamin Rabier	200 000 €	23% assurés, 63% max	entre 126 000 € et 153 000 €
Extension de la déchetterie de Valençay	194 000 €	41% assurés, 80% max	entre 35 000 € et 114 000 €
Réhabilitation de quatre ouvrages d'art	entre 154 000 € et 237 000 €	0%	entre 154 000 € et 237 000 €
Etude de faisabilité pour la construction d'une unité de méthanisation	27 000 €	60% assurés	11 000 €
Crédit-bail de l'entreprise RENAUD à Luçay-le-Male	901 000 €	92% assurés	69 000 €
Aménagement de la ZA de Beauvais à Luçay-le-Mâle	Non connu	Non connu	Non connu

2019-2020

Projet	Montant HT	Subvention	Reste à charge CCEV
Atelier de découpe / transformation à l'abattoir	1 500 000 €	40% max	900 000 € minimum
Aménagement de la ZA du Cabaret à Vicq-sur-Nahon	Non connu	Non connu	Non connu

En réflexion

- ✓ Création d'un fonds d'aide à l'immobilier d'entreprise (subvention à l'entreprise CBN à Ecueillé, crédit-bail de l'entreprise RENAUD à Luçay-le-Male pour le bâtiment d'exploitation)
- ✓ Création d'un fonds d'aide à l'emploi
- ✓ Création d'une MSAP à Valençay
- ✓ Transfert des compétences « Assainissement » et « Eau potable » des communes à la CCEV

QUELQUES INDICATEURS STATISTIQUES

INDICATEURS			CCEV	Moyenne des CdC de même strate au niveau :		
				régional	national	
Fonctionnement	Dépenses	Progression 2014-2017 de la masse salariale (hors abattoir)	+36%	-	-	
		Charges de personnel	en € par habitant	41 €	95 €	107 €
			% / dépenses réelles	19,5%	38,5%	38,2%
		Achats et charges externes	en € par habitant	129 €	62 €	78 €
	% / dépenses réelles		61%	25%	28%	
	Charges financières	en € par habitant	4 €	7 €	6 €	
		% / dépenses réelles	1,7%	2,8%	2,3%	
	Recettes	Impôts locaux	en € par habitant	72 €	223 €	252 €
			% / recettes réelles	29%	76,5%	77%
		TEOM	en € par habitant	97 €	66 €	57 €
% / recettes réelles			36,6%	22,6%	17,6%	
Dotations et participations	en € par habitant	81 €	90 €	97 €		
	% / recettes réelles	32%	31%	30%		
Part des investissements autofinancés			74%	36%	34%	
Encours de la dette au 31 décembre		en € par habitant	94 €	157 €	184 €	

LES LEVIERS POUR CORRIGER LA SITUATION

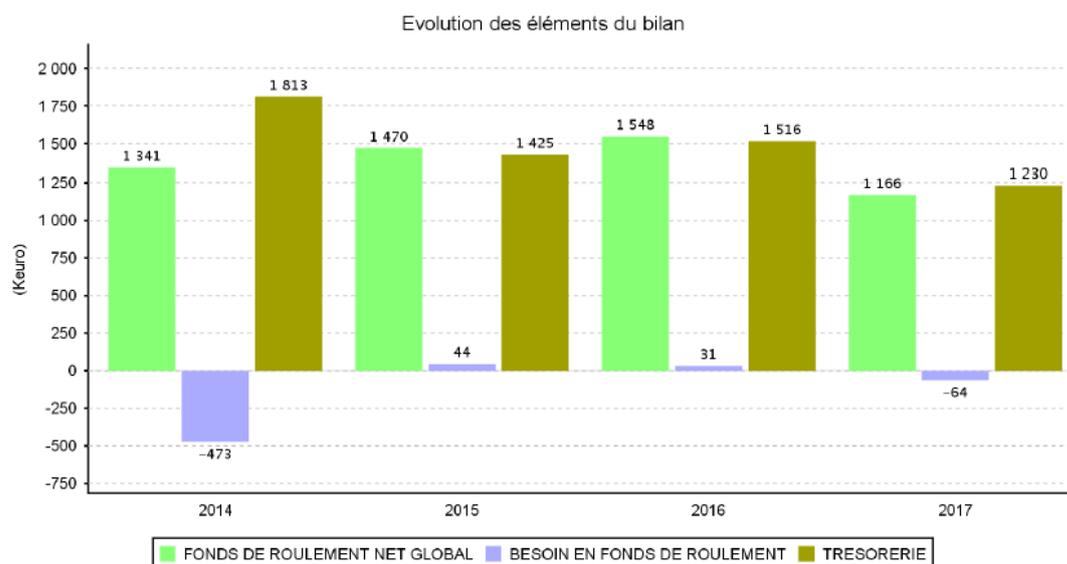
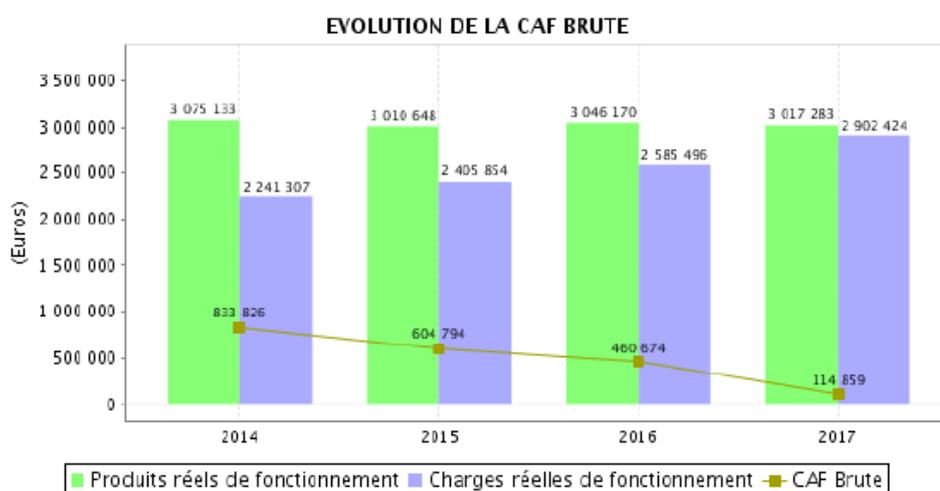
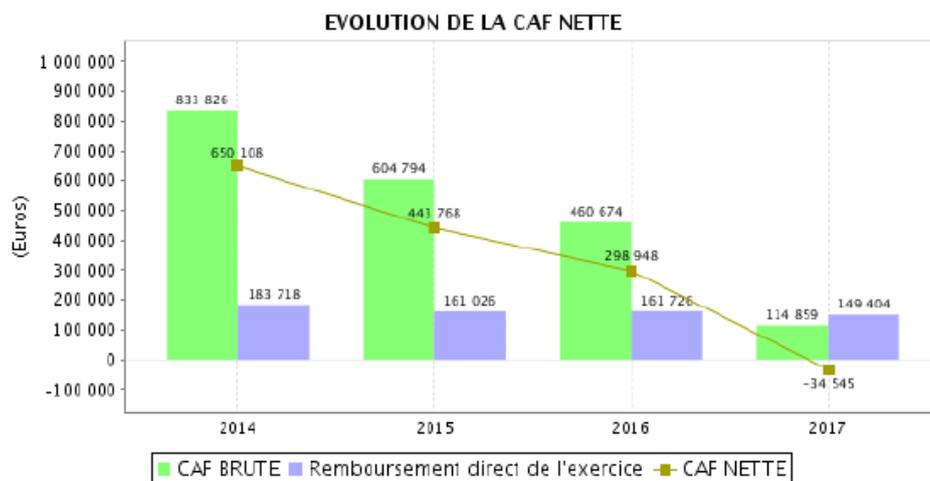
Intervenir sur les recettes

1. Réaliser un pacte fiscal entre la CCEV et les communes membres permettant d'optimiser les dotations d'Etat
2. Augmenter la fiscalité :
 - a. Taxe d'habitation (sous réserve de réforme) :
 - i. taux actuel : 7,54%
 - ii. produit fiscal : 760 000 €
 - iii. augmentation de 0,1% = 10 000 €
 - b. Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties :
 - i. taux actuel : 1,96%
 - ii. produit fiscal : 28 000 €
 - iii. augmentation de 0,1% = 1 400 €
 - c. Cotisation Foncière des Entreprises :
 - i. taux actuel : 22%
 - ii. produit fiscal : 230 000 €
 - iii. augmentation de 0,1% = 1 050 €
3. Rechercher des subventions ou participations diverses pour financer les services (ex : mécénat pour la culture, statut de MSAP pour l'EPN/PIJ, etc.)
4. Modifier la répartition du FPIC entre la communauté de communes (115 000 € en 2017) et les communes (244 000 € en 2017)

Réduire les dépenses

1. Ne pas assurer le remplacement des agents lors des périodes de congés (EPN/PIJ, médiathèques, déchetteries)
2. Réduire l'amplitude d'ouverture (quotidienne, hebdomadaire, mensuelle ou annuelle) au public pour certains services (Musée de l'Automobile, EPN/PIJ, médiathèques, OTSI, déchetterie, etc.)
3. Mutualiser les agents entre services (ex : culture – tourisme)
4. Réduire les enveloppes allouées à certains services (voirie, tourisme, culture, etc.)
5. Fermer certains services
6. Diminuer les subventions allouées aux associations

Extraits du document de valorisation financière 2017 réalisé par la Trésorerie de Valençay



Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire **prend acte** :

- ✓ de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2018,
- ✓ de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2018 organisé en son sein.

Dossier n°3 : Nouveau siège social de la CCEV : acquisition d'un bâtiment avenue de la Résistance à Valençay *Délibération 2018/27*

Le Président rappelle que par délibérations des 18 septembre et 30 novembre 2017, le conseil communautaire l'a autorisé à déposer une proposition d'achat des bâtiments et terrains situés au 23 avenue de la Résistance (parcelles K n°62 et n°542) à Valençay sur le site AGORASTORE, dans la limite d'un crédit de 220 000 €, dans le but de disposer d'un nouveau siège social pour la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

Le Conseil Départemental ayant décidé de ne pas utiliser la procédure de vente aux enchères pour ces biens, mais de procéder à une vente directe à la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, le Bureau du 31 janvier 2018 s'est prononcé favorablement pour proposer au Département une acquisition des locaux au prix de 179 000 €. Le Président du Conseil Départemental a donné son accord par courrier du 8 février 2018. A l'issue de cette acquisition, des travaux d'aménagement devront être entrepris, en particulier :

- un rafraîchissement des locaux,
- des travaux électriques, de chauffage notamment,
- la constitution d'un réseau informatique,
- des aménagements destinés à permettre l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite,
- la mise en place d'une signalétique,
- l'installation d'un système de sécurité.

Par ailleurs, des discussions sont en cours pour accueillir les services du futur grand syndicat des eaux et pour mettre à disposition du Syndicat Mixte pour la Valorisation du Train Touristique Argy – Valençay l'extrémité sud de la propriété incluant six cases de stockage en béton et un hangar ouvert.

Au vu de ces éléments, il convient :

- d'autoriser l'acquisition de ces parcelles pour un montant de 179 000 €,
- d'approuver le plan de financement de l'opération,
- d'autoriser le Président à solliciter les subventions afférentes.

DEPENSES		RECETTES		
Acquisitions foncières	185 000 €	Etat (DETR)	124 000 €	40%
		Etat (DSIL)	50 000 €	16%
Travaux d'aménagement	125 000 €	Emprunt	136 000 €	44%
TOTAL	310 000 €	TOTAL	310 000 €	100%

Vu l'avis favorable du Bureau du 31 janvier 2018,

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité l'acquisition des parcelles cadastrées K n°62 et n°542 pour un montant de 179 000 €, approuve le plan de financement de l'opération et autorise le Président à solliciter les subventions afférentes, et à signer tout document relatif à ce dossier.

PERSONNEL

Dossier n°4 : Résiliation de la convention de mise à disposition du personnel avec le syndicat intercommunal des eaux de Valençay *Délibération 2018/28*

Par délibération du 1^{er} février 2017, le conseil communautaire a accepté le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent du secrétariat du Syndicat Intercommunal des Eaux de Valençay à hauteur de 60% du temps de travail, avec effet à compter du 1^{er} avril 2017 et pour une durée de 3 ans. Toutefois, compte tenu de la fusion des syndicats des eaux en cours, le Syndicat Intercommunal des Eaux de Valençay a été désigné comme syndicat en charge de la préparation de cette fusion. L'agent précédemment mis à disposition doit donc être libéré de ses obligations à l'égard de la Communauté de Communes, afin de travailler intégralement pour le syndicat des eaux.

Il convient de résilier la convention de mise à disposition à compter du 1^{er} avril 2018.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la résiliation de la convention de mise à disposition à compter du 1^{er} avril 2018 et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Président remercie chaleureusement Madame Michèle MEUNIER, qui a toujours fait preuve de beaucoup de sérieux et de compétences, et dit le plaisir qu'il a eu à travailler avec elle.

TOURISME

Dossier 7 : Sentier découverte Benjamin Rabier : signature d'une convention avec l'Agence Départementale du Tourisme de l'Indre *Délibération 2018/29*

Dans le cadre de la mise en place du sentier découverte Benjamin Rabier, il convient de signer une convention avec l'Agence de Développement Touristique de l'Indre afin de formaliser les modalités de partenariat entre les deux structures, à savoir :

- L'ADT de l'Indre met à la disposition de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay son expertise en matière d'itinérances douces, l'outil S.I.G. pour la fourniture d'informations géographiques pour la réalisation de documents cartographiques spécifiques aux tracés du circuit Benjamin Rabier ;
- La Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, maître d'ouvrage, s'engage à mentionner le partenariat avec l'ADT de l'Indre sur tous documents, notamment les documents techniques et les documents de communication et associe l'ADT de l'Indre pour les vérifications de terrain nécessaires et pour les différentes réunions techniques ;
- Les fichiers cartographiques de l'ADT de l'Indre ne pourront être utilisés qu'aux seules fins de l'étude, ne pourront pas être cédés à un tiers, même partiellement, devront préciser « document de travail » ou « document d'études », indiquer sur chaque document que la reproduction, même partielle, est interdite, être restitués ou détruits, à la fin de la mission.

La convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2018 et peut être renouvelée du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, en ce qui concerne le travail technique.

Pour ce qui concerne les documents cartographiques, la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay participe financièrement et annuellement à hauteur de 200,00 € (règlement sur facture), pour les consommables utilisés par l'ADTI nécessaires à l'édition des versions de travail et de la version définitive des différents documents, et assure les impressions nécessaires pour les différents partenaires, à partir de fichiers initiaux fournis par l'ADT de l'Indre.

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer la convention avec l'ADT de l'Indre dans les conditions évoquées précédemment, et tout document relatif à ce dossier.

Dossier n°8 : Création d'un Syndicat Mixte sur le Bassin versant de l'Indre : validation des statuts dans le Département de l'Indre pour l'exercice de la compétence GeMAPI
Délibération 2018/30

Dans le cadre du transfert de la compétence GeMAPI des communes aux communautés de communes à fiscalité propre, un syndicat mixte est en cours de constitution à l'échelle du bassin versant de l'Indre. La Communauté de Communes Ecueillé – Valençay est concernée au travers de la rivière de la Cité.

Ce futur syndicat aura pour objet l'exercice de la compétence GeMAPI telle que prévue à l'article L211-7 du Code de l'Environnement en ses items 1, 2, 5 et 8. Son siège sera situé à Villedieu-sur-Indre.

La composition du comité syndical se répartira comme suit :

Collectivités membres	Titulaires	Suppléants
Châteauroux Métropole	5	5
CC Val de l'Indre Brenne	4	4
CC de la Châtre – Sainte Sévère	8	8
CC du Châtillonnais en Berry	4	4
CC de la Région de Levroux	2	2
CC Cœur de Brenne	1	1
CC de la Marche Berrichonne	1	1
CC du Val de Bouzanne	1	1
CC Ecueillé – Valençay	1	1
TOTAL	27	27

La clé de répartition des contributions aux frais de fonctionnement du syndicat a été définie en se basant sur le nombre d'habitants de chaque commune présent sur le bassin versant pour 23,5 % et sur la superficie de l'EPCI à fiscalité propre dans le bassin versant pour 76,5 %. Chaque EPCI à fiscalité propre financera les travaux à conduire sur son territoire déduction faite des éventuelles subventions perçues par le futur syndicat unique.

Les trois syndicats existant sur le territoire concerné (dont le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Ruisseau de la Cité) qui exerçaient les compétences devenues GeMAPI seront dissouts lors de la création du nouveau syndicat. A leur dissolution, il est proposé que les éventuels soldes d'exécution soient repris par le nouveau syndicat qui limitera l'utilisation de ces fonds à l'exécution d'études et de travaux sur le territoire des communes membres du syndicat dissout.

Ainsi, le Président propose :

- de créer au 1^{er} janvier 2019 un syndicat mixte fermé nommé Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Indre en 36 (S.A.B.I 36) sur le bassin versant de l'Indre dans le Département de l'Indre,
- de transférer au syndicat créé la compétence GeMAPI telle que prévue à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement par les items 1, 2, 5 et 8,
- d'accepter que les soldes d'exécution du syndicat dissout lors de la création de la nouvelle structure soient réservés à l'exécution d'études et de travaux sur le territoire des membres de ces anciens syndicats.

Vu la Directive 20/60/CE du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau (DCE : Directive Cadre sur l'eau),

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L.211-1, L.211-7 et L.215-4 à L.215-18,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu les dispositions de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des métropoles (MAPTAM),

Vu les dispositions de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'arrêté préfectoral n°2013 152-0001 du 1^{er} juin 2013 portant fusion de la Communauté de Communes du Pays de Valençay et de la Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé,

Vu les arrêtés préfectoraux successifs notamment celui en date du 8 décembre 2017 portant extension des compétences et modifiant les statuts de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 30 novembre 2017 approuvant le principe de la création d'un syndicat mixte sur le bassin versant de l'Indre dans le Département de l'Indre pour l'exercice de la compétence GeMAPI,

Vu les projets de statuts annexés à la présente délibération,

Considérant que la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 modifie l'article L.211-7 du Code de l'Environnement et confie aux communes la compétence en matière de « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » dite GeMAPI et la transfère automatiquement aux EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2016,

Considérant que la loi NOTRe du 7 août 2015 modifie la loi MAPTAM et diffère le transfert automatique de la compétence GeMAPI aux EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2018,

Considérant qu'une synergie susceptible de générer des économies d'échelle est identifiée pour l'exercice de la compétence GeMAPI à l'échelle du bassin versant de l'Indre dans le Département de l'Indre,

Considérant que des discussions entre les EPCI à fiscalité propre concernés ont conclu à l'opportunité de créer un syndicat mixte fermé, régi par les dispositions de l'article L.5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, unique sur le bassin versant de l'Indre dans le Département de l'Indre,

Considérant que ce futur syndicat unique sur le bassin versant de l'Indre dans le Département de l'Indre aura pour objet l'exercice de la compétence GeMAPI telle que prévue à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement en ses items 1, 2, 5 et 8, qu'il sera constitué pour une durée illimitée et que son siège sera situé à VILLEDIEU-SUR-INDRE,

Considérant que lors des discussions entreprises pour la création de ce Syndicat mixte fermé, il a été rappelé qu'existaient sur le territoire trois Syndicats, le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DU RUISSEAU DE LA CITE, le SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA TREGONCE et le SYNDICAT DE LA RIVIERE OZANCE, qui exerçaient des compétences devenues GeMAPI et qui seront dissouts lors de la création du nouveau syndicat,

Considérant que ces syndicats peuvent à leur dissolution avoir des soldes d'exécution, il a été débattu et accepté que ces soldes d'exécution, seront repris par le nouveau syndicat qui limitera l'utilisation de ces fonds à l'exécution d'études et de travaux sur le territoire des communes membres de ces Syndicats dissouts.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la création de ce syndicat et l'adhésion de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay et lui transfère l'exercice de la compétence GEMAPI telle que prévue à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement par les items 1, 2, 5 et 8 dans les conditions prévues aux statuts joints à la présente délibération à la date du 1^{er} janvier 2019,

- ✓ **Accepte** que les soldes d'exécution des syndicats dissouts lors de la création de la nouvelle structure soient réservés à l'exécution d'études et de travaux sur le territoire des membres de ces anciens syndicats.

Dossier n°9 : Modalités de versement des participations aux syndicats

Délibération 2018/31

Le Président rappelle que par délibération en date du 18 janvier 2018, le conseil communautaire a approuvé l'instauration de la taxe GeMAPI sur son territoire. Il convient de définir les modalités de versement du produit de cette taxe aux syndicats de rivière concernés. Le Président propose de procéder à un versement trimestriel dès lors que le montant total annuel est supérieur à 1 000 €, et annuel si le montant est inférieur à 1 000 €.

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 18 janvier 2018 portant instauration de la taxe GeMAPI sur le territoire de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay,

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les modalités de versement du produit de la taxe GeMAPI aux syndicats concernés telles que présentées, charge le Président d'en informer les syndicats concernés et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

ABATTOIR

Dossier n°10 : Atelier de découpe : résiliation du marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet CECIA

Le Président informe le conseil communautaire que le certificat d'urbanisme pour la construction de l'atelier de découpe a indiqué que le projet n'était pas réalisable sur les terrains situés près de l'abattoir. Par conséquent, il convient d'envisager la réalisation de ce projet sur d'autres terrains. Le marché de maîtrise d'œuvre signé avec le cabinet CECIA portait sur une extension du bâtiment existant. S'agissant d'une construction nouvelle, la nature de la commande est modifiée. Il convient donc de résilier le marché signé avec le cabinet CECIA et de procéder à une nouvelle consultation. Cependant, le Président propose de surseoir à la décision au vu du jugement du Tribunal Administratif de Limoges concernant la requête déposée par l'Ordre Régional des Architectes concernant la procédure de passation du marché de maîtrise d'œuvre. Cette proposition est acceptée par l'assemblée.

ENERGIES RENOUVELABLES

Dossier n°11 : Adhésion à l'association « Méthanisation Berry Energies »

Délibération 2018/32

Dans le cadre de l'étude de faisabilité d'une unité de méthanisation, l'association « Méthanisation Berry Energies » constitue un partenaire important. Le Président propose d'y adhérer pour un montant de 200 € TTC (année 2017-2018).

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'adhésion à l'association « Méthanisation Berry Energies » pour un montant de 200 € TTC (année 2017-2018), autorise la reconduction de cette adhésion durant toute la durée de préparation de l'unité de méthanisation et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

SERVICE DE GESTION DES DECHETS

Dossier n°12 : Extension de la déchetterie des Portes à Valençay : demande de subvention DETR *Délibération 2018/33*

Dans le cadre du projet d'agrandissement de la déchetterie de Valençay en vue de la création d'une plateforme de déchets verts et de la mise en place de flux de déchets supplémentaires, il convient d'approuver le plan de financement de l'opération et d'autoriser le Président à solliciter les subventions afférentes :

DEPENSES		RECETTES		
Travaux d'aménagement	183 200 €	Etat (TEPCV)	80 000 €	41%
Ingénierie	10 700 €	Etat (DETR)	75 120 €	39%
		Autofinancement	38 780 €	20%
TOTAL	193 900 €	TOTAL	193 900 €	100%

Le conseil communautaire approuve le plan de financement de l'opération et autorise le Président à solliciter les subventions afférentes, et à signer tout document relatif à ce dossier.

DIVERS

Dossier n°13 : Médiathèque d'Ecueillé : modification cadastrale *Délibération 2018/34*

Le Président indique qu'en raison de la vente du bâtiment cadastré AP n°170 mitoyen à la médiathèque d'Ecueillé, il convient de réaliser une modification cadastrale portant sur la parcelle AP n°168, matérialisant le passage sous le porche permettant d'accéder à la médiathèque. La parcelle AP n°170 inclura le bâtiment situé au-dessus du porche, la parcelle AP n°167A concernera le porche lui-même et la parcelle AP n°167B la médiathèque.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la modification parcellaire telle qu'évoquée précédemment et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Dossier n°14 : Zone d'activités de Beauvais : acquisition d'une parcelle *Délibération 2018/35*

Dans le cadre de sa compétence dans le domaine des zones d'activités, la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay doit se mettre en conformité avec les obligations liées à la Loi sur l'Eau. Pour ce faire, un bassin de rétention des eaux pluviales émanant de la parcelle cadastrée WD n°12 doit être construit.

Après négociation avec le propriétaire de ladite parcelle, le Président propose d'acquérir environ 3 600 m² conformément au plan ci-dessous, pour l'euro symbolique, considérant que :

- la création de ce bassin est rendue obligatoire par la Loi sur l'Eau de 1993,
- lors de la vente de la parcelle WD 12 entre M. SIMON et l'actuel propriétaire, ce dernier aurait dû se mettre en conformité avec la réglementation et se doter par conséquent de ce bassin,
- la Communauté de Communes accepte d'assumer la prise en charge des coûts de construction de ce bassin,
- le bassin que la collectivité envisage de construire a pour but la rétention des eaux pluviales de la seule parcelle WD 12,

- les travaux réalisés par la collectivité ne bénéficieront qu'au seul propriétaire de la parcelle WD n°12.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'acquisition de 3 000 m² environ appartenant à la parcelle WD n°12 à l'euro symbolique et autorise le Président à faire toute démarche nécessaire et à signer tout document relatif à ce dossier.

Dossier n°15 : Convention de partenariat économique avec la Région Centre – Val de Loire *Délibération 2018/36*

L'article L.1511.2 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République indique que le Conseil régional est seul compétent pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises en région. Dans le cadre d'une convention passée avec la Région, les communes et leurs groupements peuvent participer au financement des aides et des régimes d'aides mis en place par la Région.

Par ailleurs, l'article L.1511-3 du CGCT précise que les communes et les EPCI à fiscalité propre sont seules compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi des aides en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles. La Région peut participer au financement des aides et des régimes d'aides mentionnés ci-dessus, dans des conditions précisées par une convention passée avec la commune ou l'EPCI à fiscalité propre.

Compte tenu de ces éléments, le Président propose de conventionner avec la Région Centre – Val de Loire et les trois autres Communautés de Communes membres du Pays de Valençay en Berry (Communautés de Communes Chabris – Pays de Bazelle, Châtillonnais en Berry et de la Région de Levroux), afin de déterminer les modalités d'intervention de chacune des parties en faveur du développement économique de leurs territoires et à la performance des entreprises qui y sont installées conformément aux orientations du SRDEII adopté par le Conseil régional Centre – Val de Loire le 16 décembre 2016.

Quatre grands domaines ont été identifiés :

- L'animation et la promotion économique,
- L'aménagement et la requalification des parcs d'activités,
- Les aides à l'immobilier,
- Les aides aux entreprises,

En ce qui concerne les aides aux entreprises, conformément aux orientations du SRDEII, la Région propose une solution de financement à toutes les entreprises porteuses de projets implantées sur le territoire Centre – Val de Loire et ce, depuis leur création jusqu'à leur transmission en passant par leurs différentes étapes de développement (investissement, innovation, export, emploi, formation).

Elle accompagne par ailleurs les réseaux d'entreprises, les clusters ou les pôles de compétitivité ou les filières s'inscrivant dans une démarche structurée dans l'industrie, l'artisanat, l'agriculture, l'économie sociale et solidaire, le tourisme.

La Région a également fait le choix d'intervenir aux côtés des EPCI lorsque ceux-ci décideront d'exercer leur compétence exclusive en matière d'aide à l'immobilier d'entreprises. C'est pourquoi, le dispositif CAP'Développement a été adapté et « assoupli » de manière à permettre d'intervenir en abondement des EPCI sur la base d'un règlement d'application défini par leurs soins. Ce cofinancement régional s'inscrit dans une logique de soutien à parité avec l'EPCI avec un effort supplémentaire de la Région pour les territoires du sud, dont la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay fait partie.

Elle a été particulièrement vigilante à pouvoir garantir un continuum entre ses dispositifs et les outils de proximité déployés par les EPCI au bénéfice de très petites entreprises. C'est ainsi que par exemple, les dispositifs régionaux pourront prendre le relais de ceux pouvant être mis en œuvre par les EPCI à partir d'un seuil fixé à 5000 € d'aide.

Par cette convention, la Région permet aux Communautés de Communes de mettre en œuvre le régime d'aides en faveur des TPE (uniquement pour les aides comprises entre 800 € et 5 000 €) et d'aider les associations labellisées octroyant des prêts d'honneur.

En ce qui concerne l'immobilier d'entreprises (maîtrise d'ouvrage publique), la Région pourra participer au financement des parcs d'activités et des immeubles d'activités portés par les Communautés de Communes. Cette intervention se fera dans le cadre et le respect des règles définies dans le contrat de solidarité territoriale. Elle est conditionnée à l'adéquation du projet avec le projet local de territoire prévu au SRDEII. Elle interviendra sur le reste à charge de la collectivité maître d'ouvrage, déduction faite des autres recettes et notamment celles issues de la vente ou la location des terrains et bâtiments.

En ce qui concerne l'immobilier d'entreprises (maîtrise d'ouvrage privée), en matière d'aides à l'immobilier porté par des entreprises, la Région pourra abonder les aides de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay avec un montant égal à l'aide octroyée par la Communauté de Communes, majoré de 30%, et plafonné à 400 K€, dans la limite d'un taux d'intervention globale de 20% maximum sur le projet (toutes collectivités confondues).

Lorsque le projet ira au-delà des critères issus de la RT 2012, l'aide régionale pourra être augmentée de 50%.

En matière touristique, la Région peut intervenir au travers ses dispositifs CAP'Hébergement touristique pour tous et CAP développement tourisme et loisirs qui ont été revus en 2017.

La Région proposera aux Communautés de Communes de participer au capital de la SEM patrimoniale régionale qu'elle mettra en place, notamment pour permettre l'accompagnement de projets importants sur son territoire.

Pour permettre le contrôle du respect des règles de cumul des aides publiques, la Région s'engage à tenir les Communautés de Communes informées des aides qu'elle mobilisera au profit des entreprises de son territoire. La Région informera les Communautés de Communes des actions mises en œuvre par l'Agence régionale de développement économique DEV'UP qui pourraient concerner leurs territoires ou les entreprises de leurs territoires.

En ce qui concerne les actions d'animation et de promotion économique, dans le cadre de la mission d'animation et de promotion économique des Communautés de Communes, la Région soutiendra les démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT) portées par la ou les Communautés de communes (ou par toute autre structure partenaire). Cet accompagnement se traduira par une aide, d'une part financière, et, d'autre part opérationnelle via le soutien de la Cellule d'appui régionale GPECT.

En contrepartie, les Communautés de Communes permettent à la Région, par cette convention, d'intervenir en matière d'aide à l'immobilier. Elles permettent notamment à la Région d'intervenir sur les investissements immobiliers pour la création ou l'extension d'hébergements touristiques, et la création d'équipements touristiques.

Dans le cadre du portail régional d'entrée unique destiné à orienter les entreprises, les Communautés de Communes assureront l'information sur les disponibilités foncières et immobilières, ainsi que le pilotage de l'accompagnement des projets créés, repris sur leur territoire ou en recherche d'implantation, en liaison avec l'ensemble des compétences des partenaires et de DEV'UP.

Afin de faciliter l'accès des entreprises aux aides, la Région et les Communautés de Communes utiliseront un dossier unique de demande d'aide.

Les Communautés de Communes s'engagent à poursuivre les orientations de la stratégie économique du Pays par une analyse du potentiel de densification des zones économiques existantes, de l'état qualitatif des zones disponibles, des friches et dents creuses sur le territoire.

En matière d'aides directes aux entreprises, artisans et commerces, les Communautés de Communes décident éventuellement de mettre en œuvre un régime d'aides directes en faveur des entreprises, artisans et commerces et d'aider les associations labellisées octroyant des prêts d'honneur. Pour permettre le contrôle du respect des règles de cumul des aides publiques, chaque Communauté de

Communes s'engage à tenir la Région informée des aides qu'elle met en œuvre au profit des entreprises de son territoire.

En matière d'animation territoriale, les Communautés de Communes mettent en place une animation économique de leurs territoires, par des moyens développés en interne, mutualisés entre plusieurs EPCI ou externalisés. Il est, par exemple, de son ressort de mettre en œuvre une GPECT assortie d'un plan d'actions favorisant la satisfaction à court terme et l'anticipation des besoins en compétences du territoire. Chaque communauté de Communes du Pays de Valençay en Berry dispose d'une ingénierie économique développée en interne ou en partenariat avec le BGE Indre, les chambres consulaires.

Dans le cadre du portail régional d'entrée unique destiné à orienter les entreprises, les Communautés de Communes assureront directement la gestion des disponibilités foncières et immobilières ainsi que le premier contact pour l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des entreprises en partenariat avec la BGE Indre et les Chambres consulaires.

Par ailleurs, la formation professionnelle des actifs est, quant à elle, un des leviers centraux à disposition des entreprises et des acteurs locaux pour favoriser l'emploi et le développement économique durable, notamment vis à vis des secteurs en tension. La Région poursuivra son objectif de rapprocher l'offre de formation (initiale et continue) des besoins de compétences des personnes, des entreprises et des territoires. Grâce à son action quotidienne, les Communautés de Communes contribueront activement à la remontée des besoins de compétences dont ils ont connaissance. En cas de besoin, les services de la Région lui fourniront les informations relatives aux dispositifs déployés par la Collectivité dans les domaines de l'Orientation et de la Formation Professionnelle. Les EPCI et les services de la Région travailleront ensemble, et en collaboration avec les autres acteurs impliqués en faveur de l'emploi, pour apporter une réponse adaptée à des nouveaux besoins de qualification exprimés par les entreprises, en particulier dans le cadre du Fonds RéActif Emploi-Formation mis en place par la Région.

En matière de développement touristique, les Communautés de Commune veilleront à l'articulation et à la cohérence des actions avec la Stratégie Régionale du Tourisme et des Loisirs 2016-2021. Les Communautés de Communes s'impliqueront notamment dans la définition de la stratégie de développement touristique du Pays, définie conjointement avec le Conseil régional.

Les offices de Tourisme jouent un rôle très important de par leur connaissance des territoires et leur capacité à animer, accompagner et mettre en réseau les prestataires touristiques pour développer un projet touristique local.

Un bilan annuel de la convention sera réalisé entre les parties.

La date de prise d'effet est fixée à la date de signature par l'ensemble des parties et prendra fin à l'échéance du SRDEII, soit le 31 décembre 2021.

Vu le traité instituant la Communauté Européenne et notamment ses articles 87 et 88,

Vu le Règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'UE (TFUE) aux aides *de minimis*,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.1511-2 et L.1511-3,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière DAP n°16.05.04 des 15 et 16 décembre 2016 portant adoption du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre – Val de Loire (SRDEII),

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du Centre – Val de Loire n°17.02.04 du 29 juin 2017 portant sur l'adoption des règlements d'intervention des CAP'Création Reprise Centre, CAP'Développement Centre, CAP'Emploi/Formation Centre, CAP'R&D&I Centre, CAP'Hébergements touristiques pour tous et CAP'Développement Tourisme et Loisirs,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du Centre – Val de Loire CPR n°17.10.31.61 du 17 novembre 2017 approuvant les aides aux TPE,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du Centre – Val de Loire n°16.08.26.80 en date du 21 octobre 2016 approuvant le CRST,

Vu la stratégie économique du SCoT du Pays Valençay en Berry,

Vu le projet de convention présenté,

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer la convention de partenariat économique avec la Région Centre – Val de Loire et les autres Communautés de Communes membres du Pays de Valençay en Berry, et tout document relatif à ce dossier.

ABATTOIR

Dossier n°16 : Vente de peaux à la Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Indre

Délibération 2018/37

La Communauté de Communes Ecueillé – Valençay a reçu le 16 février dernier la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre à l'abattoir concernant la réalisation d'une étude de faisabilité d'une filière locale de valorisation des peaux et de développement des circuits courts. A cet effet, elle souhaite acquérir 240 peaux d'agneaux. Il convient d'autoriser cette démarche et de définir le prix de vente de ces peaux, livraison comprise.

Le Président propose un forfait de 400 € HT, livraison incluse.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la vente et la livraison de 240 peaux d'agneaux pour un forfait de 400 € HT et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

- **Taxe locale sur la publicité** : Monsieur Guy LEVEQUE demande à qui elle revient. Il lui est répondu qu'elle revient aux communes.
- **Taxe de séjour** : Monsieur Francis JOURDAIN demande si les hébergeurs passant par Airbnb paient une taxe de séjour. Il lui est répondu qu'actuellement seules les grosses collectivités sont bénéficiaires d'un partenariat avec Airbnb permettant de récupérer cette taxe. Le dispositif devrait être développé prochainement aux collectivités de moindre importance.
- **Appel à projet européen en faveur de la WIFI** : Monsieur Gérard SAUGET indique qu'avec Mesdames Chantal GODART et Alice CAILLAT, ainsi que Monsieur Cyril HUGUET, il est allé visiter la Brenne Box à Mézières-en-Brenne. Il prolonge son propos en expliquant que l'Union Européenne lance un appel à projets pour développer les bornes WIFI et demande si des communes pourraient être intéressées, la maîtrise d'ouvrage étant assurée par la Communauté de Communes. Aucune commune ne manifeste d'intérêt particulier pour le dispositif.
- **Financement des associations** : Monsieur Francis JOURDAIN indique que dans le cadre d'un contexte budgétaire contraint et donc de réduction des dépenses, il est important que les collectivités, en réduisant leurs subventions, ne se coupent pas du monde associatif qui est un acteur important pour le monde rural.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.